L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 28 JUIN.

LA DIPLOMATIE FRANÇAISE.

LETTRE ATTRIBUÉE A M. THIERS.

On attribue à M. Thiers la lettre suivante que l'*Opinion nationale* dit avoir reçue d'un homme d'Etat éminent, ancien ministre.

Au milieu des événements qui s'accomplissent et se préparent en Orient, on ne peut s'empêcher de reconnaître les inconvénients de la position exceptionnelle faite à la France par ses récents revers. Nous pouvons ajouter par l'imprévoyance des cabinets européens. Tandis que chez nos voisins toutes les questions se rattachant à la meilleure politique qu'il convient d'adopter sont librement discutées, nos publicistes sont condamnés à une réserve équivalant presque à la réticence, et nos représentants considèrent le silence comme un devoir patriotique.

Notre gouvernement se trouve dès lors privé du point d'appui le plus solide dans les sociétés modernes, celui de l'opinion; sa responsabilité s'accroît de tout ce que perd sa force, et c'est au moment où l'esprit de décision lui serait le plus nécessaire qu'il se heurte à chaque pas à des raisons d'hésiter. C'est là une situation grave, peut-être plus encore pour nos rivaux que pour nous, et qui met en relief l'erreur de ceux qui ont cru que dans l'état des choses du monde, il était possible de ne tenir compte ni de nos résolutions, ni de notre droit.

Mais en même temps elle impose à notre ministre des affaires étangères l'obligation rigoureuse de ne rien sacrifier à l'entraînement, au désir de jouer un rôle, aux habitudes trop invétérées d'une diplomatie qui cherche à plaire à tous, aux ménagements inspirés par des alliances dont les leçons de la fortune ont mis à nu la vanité. Deux qualités sont à l'heure actuelle indispensables: la plus extrême circonspection et la perception nette du but à atteindre, du choix à faire.

Sans doute il est permis de ne pas révéler ce qu'on veut, il ne l'est pas de ne point le savoir dès à présent, et de se livrer au hasard des événements. Ceux qui nous conseillent une politique flexible se modifiant au gré des circonstances, peuvent avoir raison, s'ils en restreignent l'application aux moyens à employer; ils se trompent certainement, s'ils l'étendent même au parti définitif que nous serons forcés d'adopter au dénouement de la crise.

Allons plus loin: tout en réservant notre action le plus longtemps possible, nous devons prévoir avec qui et contre qui nous l'engageons. On parle sans cesse d'un concert à établir pour le maintien de la paix, nul ne saurait s'y opposer, même par un simple vœu, toutefois il serait puéril de contester que tous les appels à la concorde, dont les négociateurs officiels remplissent leurs protocoles, sont gros de conflits. On paraît trop oublier que le sang coule dans les provinces insurgées, et que jusqu'ici la Turquie a été impuissante, soit à dompter, soit à désintéresser la rébellion. Nous souhaitons meilleure fortune au nouveau sultan, dont l'élévation, malgré son irrégularité, est accueillie par de si bruyantes et si respectables approbations.

En débrouillant l'écheveau politique, financier et religieux qu'une intrigue de palais lui a permis de saisir, il rendrait aux chancelleries un service, presque aussi grand qu'à son peuple, et les augustes représentants du droit divin ne pourraient plus, sans ingratitude, médire des caprices révolutionnaires, si merveilleusement aptes quelquefois à tirer les plus habiles diplomates du guêpier où ils se sont volontairement jetés, mais nous n'en sommes pas encore qu'aux espérances, et la sagesse, aussi bien que l'expérience, nous enseigne à nous défier de leurs mirages. En dehors des suppositions d'un pessimisme obstiné, on peut craindre que les difficultés de la situation ne s'évanouissent pas devant le prestige du règne nouveau. Si elles s'aggravent, que fera la France!

Nous l'avons dit; la question peut être posée, elle l'est; il ne nous appartient pas d'y répondre, même en nous bornant à indiquer avec précision l'expression de notre opinion et de notre désir. Le gouvernement seul, ou plutôt un membre de ce gouvernement peut le faire. Nous subissons, tout en la déplorant, cette nécessité. Cependant elle ne nous alarme pas outre mesure. Nous croyons, en effet, que nos résolutions sont commandées par une double et invincible contrainte, celle du droit et celle de l'intérêt de la France.

Ceux qui ont l'honneur de parler en son nom portent dans leur cœur le sentiment de ce qu'elle a souffert et de ce qui lui est dû. Leur langage officiel ne trahit point leurs secrètes pensées, il ne les a jamais désavouées. Animés d'un esprit conciliant, ils ne renoncent pas à la clairvoyance. Nous voudrions qu'ils s'étudiassent moins à provoquer des solutions qu'à les attendre. Nul ne saurait leur reprocher de se recueillir et d'observer avant d'agir. On les honore de travailler à une entente commune, on les blâmerait de considérer comme impossible l'éventualité de divisions dont les résultats peuvent être calculés. Si elles ne peuvent être prévenues, il serait sage d'en tirer des éléments d'équilibre et de remaniements conformes aux traditions du droit européen.

C'est dans ces vues que nous semblent devoir être réservées et préparées les décisions pour l'exécution desquelles nous rencontrerons certainement un appui de l'un ou de l'autre côté des intérêts engagés. Nous croyons ce côté déjà indiqué; mais il serait téméraire de s'en expliquer plus clairement. L'essentiel est que l'Europe ne doute pas un instant de notre ferme dessein de conserver notre liberté d'action tant que notre intérêt nous en fera une loi, et d'en user vigoureusement le jour où nous aurons la certitude d'être secondés, dans son légitime exercice.

UNE LETTRE DE LORD PALMERSTON.—La reproduction par les journaux allemands, dans les circonstances actuelles, d'une lettre écrite, en 1863, par lord Palmerston, alors octogénaire, produit en Angleterre un certain effet. Voici cette lettre qu'on croirait d'hier.

Mon cher Brunnow,

Je déplore les insurrections qui ont éclaté en Pologne et dans plusieurs provinces russes, car ces insurrections causent de grands préjudices au pays, et beaucoup d'hommes qui pourraient bien mériter de leur pays expient dans le sang et dans l'exil leur participation à l'insurrection. Mais en ce qui concerne ces insurrections, j'y vois une juste punition du ciel pour les provocations dont votre gouvernement s'est rendu coupable au printemps, pour exciter des insurrections contre le sultan en Moldavie, en Valachie, en Serbie et en Bosnie:

Non lex est justior ulla,
Quam necis artifices arte perire sua.

Il est vrai que ces insurrections, qu'elles aient éclaté d'elles-mêmes ou qu'elles aient été préparées, ne menacent pas plus l'empire ottoman que l'empire russe d'une ruine prochaine. La Russie rétablira l'ordre dans ses provinces, et la Turquie montrera aux princes de Serbie et aux Bosniaques qu'il vaut mieux être fidèle à son prince que d'écouter les pernicieux conseils d'un voisin ambitieux. Mais, pour le moment, la Russie souffre du mal intérieur qu'elle souhaite à son inoffensif voisin. Vous comprenez que je parle des cent mille fusils que la Russie a envoyés aux Serbes et aux Bosniaques, avec toutes les précautions voulues pour cacher son but, et en même temps je veux parler des *agents provocateurs* qui viennent de la Russie et se répandent dans la Turquie, pour agir avec zèle. Si le prince Gortschakoff était mon ami, comme vous l'êtes, je me serais adressé à lui, au lieu de vous écrire à vous. Il me serait cependant très agréable qu'il connût l'impression que sa politique a faite sur nous.

Mille salutations amicales.

PALMERSTON.

LA GUERRE EN ORIENT.—Voici la contrepartie du massacre de la population turque d'un village par les insurgés.

Londres, 23 juin.—Le *Daily News* publie ce matin une lettre de son correspondant à Constantinople, en date du 16 juin, donnant des détails sur les atrocités commises en Bulgarie par les Bachi-Bouzouks, pendant l'insurrection qui dure encore. Le correspondant dit que les propriétés ont été pillées, les maisons et les villages incendiés, les vieillards, les femmes et les enfants massacrés sans distinction. On croit que la province qui payait autrefois au gouvernement un tribut annuel de 4 millions de dollars, ne paiera pas cette année ni les années prochaines le quart de cette somme. D'après les diverses informations, le nombre des tués serait de 15,000 à 30,000. Le correspondant mentionne 37 villages connus comme ayant été détruits. Parmi les réfugiés dont le nombre est très petit, il n'y a pas de fille audessus de dix ans.

Dans le village de Serustitza, dans le district de Philippopoli, 1,500 personnes ont été massacrées. Ce village comptait 400 maisons; il était prospère et tranquille. Toutes les maisons ont été incendiées et les habitants tués, à l'exception de quelques femmes et enfants qui se sont réfugiés à Philippopoli, et de quelques femmes emmenées par les Bachi-Bouzouks. Ces cruautés ont fait une grande impression à Constantinople. L'ambassadeur anglais est intervenu auprès du gouvernement pour qu'il soit mis fin à ces horreurs.

—Le dernier Cham.

Une mère s'adresse à son fils, un collégien ébouriffé:

—Tu as eu le prix de géographie. Où se trouve l'Herzégovine?

—Mais c'est dans tous les journaux!

TRANSMETTEZ LA NOUVELLE AUX MERES. Toutes les familles apprécient les excellents effets que l'on obtient avec de la moutarde fraîche et de bonne qualité; mais l'on perd beaucoup de temps et l'on se donne beaucoup de peine pour faire des sinapismes avec de la moutarde qui est souvent de qualité inférieure, et les malades continuent à souffrir. La nécessité a fait inventer les SINAPISMES BENSON, qui sont toujours efficaces et dont on peut se servir *immédiatement en se bornant à les tremper dans un peu d'eau*. Toutes les familles devraient se procurer un rouleau d'une demi-yarde de ces sinapismes, au prix de vingt-cinq cents. Ils coûtent meilleur marché que ceux que vous préparerez vous-même et ils agissent toujours d'une manière certaine. Ils épargnent le

Locataires et Propriétaires.

Voici le texte de la nouvelle loi promulguée le 5 avril qui rappelle la loi sur l'exemption de $600 en faveur des locataires et qui indique les objets qui ne peuvent être saisis pour loyers. La loi néglige de dire ce qui pourra être saisi; il eût été plus court de dire qu'on ne pourra rien saisir du tout.

ACTE pour amender l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure; pour rappeler toutes les lois contraires à cet Acte et toutes les lois sur le même sujet; l'amendement à l'article six cent quarante-quatre, du Code de Procédures; pour fixer les pénalités pour la violation de cet Acte; pour fixer les limites de cet Acte et l'interprétation qui doit lui être donnée.

Section 1—Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale,—Que l'article six cent quarante-quatre du Code de Procédure soit amendé de manière à être comme suit: "Le shérif ou le constable ne peut pas saisir le linge et les vêtements appartenant au débiteur ou à sa femme, ni son lit, ni sa literie, ni ceux de sa famille, ni ses armes, ni ses accoutrements militaires, ni ses outils, ni ses instruments, ni ses livres, ni les machines à coudre nécessaires à l'exercice du métier ou de la profession qui lui donnent les moyens d'existence; il ne saisira, dans aucun cas, les droits de servitude personnelle, d'usage et d'habitation, d'usufruit de l'héritage d'un enfant mineur, ni le revenu de biens dotaux, ni l'argent dû pour le salaire d'un officier, ni les gages d'un travailleur, ni le fourneau de cuisine, ni les accessoires du dit fourneau de cuisine, ni les assiettes, plats, couteaux, fourchettes et cuillers, ni la table, ni les chaises de la salle à manger, ni les bailles, ni les fers à repasser, ni les fourneaux de fers à repasser, ni les portraits de famille appartenant au débiteur, ni les instruments de musique dont se sert un des membres de la famille.

Sec. 2—Il est de plus décrété, &c. Que quiconque enfreindra cet Acte ou quiconque par un artifice ou un subterfuge quelconque, poussera un autre à abandonner, en signant un contrat ou autrement, un des droits que lui donne cet Acte, sera considéré comme coupable d'un délit, et sur condamnation, sera condamné à une amende de deux cents piastres au plus et à un emprisonnement de six mois au plus—ou à l'amende et à l'emprisonnement—au gré de la Cour.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, &c., Que toutes les lois contraires au présent Acte et toutes celles qui ont trait à l'amendement de l'article six cent quarante quatre du Code de Procédure sont rappelées.

Sec. 4. Il est de plus décrété, &c., Que la clause de rappel de cet acte ne devra pas être interprétée de manière à affecter l'exemption du homestead, les mille piastres de la veuve, ni les exemptions rurales et agricoles reconnues par les lois actuellement en vigueur—la véritable intention de cet acte étant que ces exemptions ne soient pas affectées.

Sec. 5. Il est de plus décrété, &c., Que cet acte aura force de loi à dater de son adoption.

(Signé) E. D. ESTILETTE,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) C. C. ANTOINE,
Lieutenant-gouverneur et président du Sénat.
Approuvé le 4 avril 1876,
(Signé) WM. P. KELLOGG,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme,
N. DURAND,
Assistant du secrétaire d'Etat

Signal d'incendies, par Télégraphe.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront le quartier ainsi qu'il suit:

Par exemple, lorsque l'alarme est donné par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répété que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, les cloches frapperont 4 coups, puis un moment après 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, les cloches frapperont 15 coups; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter au quartier où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.*
13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Case à pompe No. 22.
15 Case à pompe No. 23.
16 Compagnie Lafayette No. 1.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Kelier.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Case à pompe No. 12.
34 Case à pompe No 1.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd. Pré
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Ch
42 Case à pompe No. 20, rue Thalie.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennie et Nouvelle Levée.
48 Case à pompe No. 6, rue St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Case à pompe No 18, rue Calliope.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magazins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas
*81 Coin Canal et Camp.
*82 Case pompe No 5 et City Hall.
83 Case à pompe No 13.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
123 Coin Remparts et Poydras.
124 Case à pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Coin Commune et Rocheblave.
127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Case à pompe No 7, rue Dauphine.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pélican H. & L. No 4, rue du Basin
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
152 Coin Bienville et Johnson.
153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de police, Place Jackson.
216 Coin Hopital et Dauphine.
217 Case à pompe No 10, rue Domaine.
231 Coin Trémé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Barracks.
234 Marché Trémé et Prison de paroisse.
235 Case à pompe No 21, rue Claiborne.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
241 Case à pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Coin Ste-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, François et Broad
252 Case Hook & Ladder No 3.
253 Case à pompe, No 9, rue Esplanade.
254 Case à pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons Enfants et Champs Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
*513 Cotton Press et Levée.
514 Marché Washington.
*515 Coin Clouet et Remparts.
*612 Case à pompe No 24, Grands Hommes
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Raynes et Dauphine.

AGENTS DE L'ABEILLE.

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge, pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton-Rouge, Ouest et Est Feliciana.
H. C. BERNARD, à Brulé Landing, Ouest Bâton Rouge.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-Poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
H. DUPUY, Maître-de-poste à Marksville, paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-Poste Plaquemines, paroisse Iberville.
C. ROBERT, Franklin, paroisse Ste-Marie.
P. DAMARE, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont-Breau.
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT CHERI, Plaquemines, (Iberville).
A. BOYER, Moreauville, (Avoyelles).
E. RIOULT, Houma (Terrebonne).
SELVAIN LEHMAN, Maître-de-Poste à John ville (Texas).

SPECTACLES, BALS, &c.

CÉLÉBRATION
—DU—
CENTENAIRE,
PAR
L'Association de Bienfaisance des Commis de la Louisiane
AUX FAIR GROUNDS.
LE MARDI, 4 JUILLET 1876.

Programme.

Courses, Courses. Courses.

Première course—Ponies, 14 mains et au-dessous; un mile; bourse $20; premier cheval, $15, second, $5, trois pour entrer et deux pour courir. Entrée $1.

Seconde course—Course pour tous; parties liées; bourse, $25; Premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2.50.

Troisième course—Course au trot, pour des chevaux qui n'ont jamais battu 2-45, parties liées sous harnais et rule; bourse, $25; premier cheval, $20, second, $5. Trois pour entrer, deux pour courir. Entrée $2.50.

Quatrième course—Course pour tous; parties liées; bourse $50; premier cheval, $40; second, $10. Trois pour entrer et courir. Entrée $5.

Cinquième course—Course de mulets; parties liées; bourse $15; premier mulet, $10; second, $5. Entrée gratuite.

Sixième course—Course à pied pour les membres seulement; 150 yardes; prix $5 en or.

Les courses seront conduites d'après les règlements du Louisiana Jockey Club; les courses au trot d'après les règlements du "Trotting Association of Turf Congress". Toutes entrées devant être faites chez J. C. Smith, 15 rue St. Charles.

EN PLEIN CHAMP.

1. Course en sacs pour jeunes garçons, prix $2.5.
2. Cassement de pot à fleurs, les yeux bandés, prix $2.50.
3. Recherches de pièces de monnaie, prix 16 pièces de vingt-cinq cents.
4. Course de brouette, prix $2.50.

FEU D'ARTIFICE.

(Sous la direction du prof. Férouillet.)
A 8 heures.

SPECTACLE TRES COUTEUX.

1. Deux soleils avec gloire, trois répétitions.
2. Deux caprices, quatre répétitions.
3. Une batterie de chandelles romaines.
4. Une bombe, pluie d'or.
5. Un kaléïdoscope, six répétitions.
6. Une grande rose, six répétitions.
7. Une bombe en couleur.
8. Trois spirales, trois répétitions.
9. Pièce, cromatique, quatre répétitions.
10. 1776 C. B. A. 1876.
11. Grande mosaïque ou feu croisé, 125 pieds.
12. Bouquet de 5 douzaines de fusées.

Avant et pendant le feu d'artifice, 15 douzaines de fusées.

LES DÉCORATIONS

de la grande Batisse formeront l'une des parties attrayantes dans le programme du jour. Le professeur Legras, dont la renommée est si bien établie, promet de se surpasser en cette occasion et d'utiliser savamment la forte appropriation votée par le Comité.

DEUX CORPS DE MUSICIENS.

Composés des meilleurs musiciens de la ville ont été engagés dans le but d'offrir une nouvelle récréation à nos amis et au public.

LES DANSES

commenceront à 5 heures dans la SALLE DE L'EXPOSITION dont les deux étages ont été appropriés à cet usage.

Il n'y aura pas de danses sur la plateforme.

Les dames ne seront pas admises sans billets d'invitation.

Les demandes d'invitation peuvent être adressées à l'un des membres de la société, jusqu'au 1er juillet. Il faudra donner les noms et les adresses en plein.

SOUSCRIPTION......50 CENTS.

On recevra des souscription aux portes le jour de la célébration.

Les rafraîchissements se vendront aux mêmes prix qu'en ville.

Les chars feront le service jusqu'à 7 heures du matin.

Les additions à ce programme seront publiées.

E. A. LOUIS,
Président du Comité d'Arrangements.
18 juin—18, 25 juin, 2, 3, 4, juillet

Grand Pique-Nique
—DONNÉ PAR—
L'Association Mutuelle et Protectrice des Jardiniers,
Le 9 Juillet, dans
L'OAK GROVE PLANTATION,
Paroisse St-Bernard.

A deux îlets du terminus des chars Dauphine et de la Levée.

PROGRAMME.

1—1ère grande sortie de la Société à 9 heures A.M.
2—Course aux sacs, course aux brouettes.
3—Course à pied pour les membres seulement.
4—La chasse au pot, la chasse au cochon graissé, la chasse aux saucisses.
5—Le célèbre ventriloque SHELDON est engagé et sera présent toute l'après-midi.
6—A six heures, grand bal champêtre sur une grande plateforme.

L'endroit sera des mieux éclairé, et des arrangements seront pris afin qu'il y ait des chars toujours à la disposition du monde.

La musique sera fournie par Charles Jaeger et la fête durera jusqu'à minuit.

Des propositions cachetées pour la barre, le restaurant, soda et ice cream stands seront reçues jusqu'au 2 juillet, à midi.

Comité d'arrangements.

V. Ansemann, V. Meyer, John Wölker,
C. Heintz, J. Pujos, M. Kramer,
J. Schall, C. Herzog, F. Frosch,
J. Kramer, R. Barrelle, G. F. Brauner,
Léon Artigue, F. Meyer.

NOTA—La réunion régulière mensuelle aura lieu vendredi, le 7 juillet à 7 heures P. M. Tous les membres sont requis d'être présents.

Par ordre de V. ANSEMANN, Président.
Le secrétaire, G. F. BRAUNER.
24 juin au 9 juil—

PROCESSIONS!
MONSIEUR B. NONNON,

COSTUMIER de l'Opéra de Paris, (France), fournisseur de S. M. l'EX-REINE D'ESPAGNE, fournisseur de S. M. le ROI des PAYS-BAS, fournisseur des Processions Carnavalesques des Etats-Unis,

A l'honneur de prévenir Messieurs les Présidents et Membres des Comités des PROCESSIONS DU CARNAVAL, qu'il sera à la Nouvelle-Orléans le 25 Mai prochain, et qu'il se tiendra à la disposition des Sociétés.

Lui écrire, RESTAURANT ANTOINE,
65 rue St-Louis,
28avril—2mDMarJ Nile-Orléans.

L'ACIDE CARBONIQUE

dissout le phosphate de chaux, conserve à l'huile sa PURETÉ et sa FRAICHEUR et la rend plus AGRÉABLE et plus DIGESTIBLE.

C'est la SEULE huile phosphatée qui, à cause de sa supériorité, soit **protégée par un brevet d'invention**. Les AUTRES ne sont que de SIMPLES MIXTURES raucissant facilement.

A vendre par tous les droguistes.

Renseignements et ordres à A. JAN,
Droguiste 103 Chartres, N. O.

Toute imitation du nom et du produit sera poursuivie. 12avril—3m

Avis spécial.

Aux personnes qui doivent des taxes de dessèchement.

Le soussigné paie les assessements de dessèchement à un ESCOMPTE libéral.

Adressez-vous à lui sans retard afin d'éviter les frais.

JAMES B. GUTHRIE,
agent pour le paiement des taxes de dessèchement, au No 122 de la rue Gravier.
12 mars—6m

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.

Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs artisans et ouvriers en tous genres. Des livres sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi soir à 7 heures.

Président, EDGAR LA RUE

Hibernia National Bank.—Nlle-Orléans, 17 juin 1876.—A un meeting du conseil des Directeurs tenu aujourd'hui, la démission de MM. Wm. Hart, John Henderson, P. Pourraine et E. A. Yorke ayant été offerte et acceptée, MM John I. Adams, I. C. Morris, Andrew Stewart et Adam Thomson ont été dûment élus pour l'année courante.

M. Thos. Smith ayant également donné sa démission, M. I. C. Morris a été élu président à l'unanimité.

La direction est maintenant composée comme suit:

I. C. MORRIS, JOHN I. ADAMS,
EMILE GAUCHE, P. IRWIN,
ANDREW STEWART, THOS. SMITH,
ADAM THOMSON.
JOHN G. DEVEREUX, Caissier.
18 juin—

Hibernia National Bank.

CONDITION ACTUELLE,
Jeudi soir, 15 Juin 1876.

ACTIF.

Billets et escomptes	$408,021 59	
A déduire, mauvais ou douteux	34,000 00	$374,021 59
Cinquante bons cinq pour cent des Etats-Unis, 1881, de $1000 chacun, évalués à 117		58,500 00
$152,250 bons sept pour cent de la ville de la Nlle-Orléans (de 1870) évalués à 35		53,287 50
Propriétés foncières		9,911 03
Meubles et accessoires		3,900
Fonds courants—		
Dans la voûte	$335,450 27	
A New York	214,959 32	
A Dublin et Londres	12,744 74	
Dans diverses banques	4,661 89	
Dans le Trésor des Etats-Unis	2,250 00	570,066 22
		$1,069,686 24

PASSIF.

Billets de circulation	$45,000 00	
Dividendes non réclamés	591 00	
Dépôts	567,901 69	613,495 09
		$455,091 25

Nous certifions que nous avons examiné personnellement le portefeuille et les autres ressources de cette banque, ainsi que ses dettes, et que le tableau ci-dessus est exact.

DIRECTEURS.

I. C. Morris, John I. Adams,
Emile Gauche, P. Irwin,
Andrew Stewart, Thos. Smith.

SPECTACLES, BALS, &c.

Grande Fête de Pompiers.
—QUI SERA DONNÉE PAR LE—
ST-BERNARD STEAM ENGINE FIRE COMPANY No 1.
—ET LE—
AMERICAN HOOK AND LADDER COMPANY No 2.
AUX FAIR GROUNDS.

Le Dimanche 2 Juillet, et le Dimanche 9.

BILLETS D'ENTRÉE—50 CENTS. Dames et enfants gratis.

L'entrée libre s'étendra aux orphelins des divers Asiles de cette ville.

Chaque billet aura un coupon qui donne droit au porteur à une chance dans le tirage des prix suivants:

1er Prix—UNE PENDULE de prix et des STATUETTES.
2me " CINQUANTE PIASTRES EN OR.
3me " UN MÉDAILLON de dame et SA CHAINE.

Ces prix peuvent être vus au magasin de A. B. Griswold & Co., rue du Canal, encoignure Royale.

Programme du 2 Juillet.

1. COURSE DE PONY—14 mains ou au-dessous, une mille, prix $15—au premier cheval $10—au second cheval $5—trois ou plus à entrer—Admission $1.
2. COURSE DE MULETS—Un mille, ouverte à tous; prix $10; trois ou plus à entrer.
3. COURSE DE BUGGY—Un mille pour chevaux n'ayant jamais gagné de course, 260; les deux meilleurs sur trois, prix $20. Admission $1—Deux ou plus pour faire la course.
4. COURSE DE WAGON DE BOUCHER—Un mille, prix $5, au premier cheval $10, au second $5; admission libre, trois ou plus.
5. COURSE—Un mille, ouverte à tous, deux ou plus pour faire la course, prix $10.
6. COURSE A PIED—200 yardes, ouvert à tous; prix $5 en or.
7. COURSE D'ECHELLES Junior—200 yardes, ouverte à toutes les compagnies, prix cornes de champion.
8. JET D'EAU entre Chalmette 23 et Washington 20, avec un tuyau de 50 pieds, pour $250 de chaque côté.

Les courses commenceront à 2 heures et demie P. M.

GRAND BAL sur la plateforme et dans la grande batisse.

Les danses commenceront à 6 P. M.

Grand jeu de Base Ball entre les clubs Hope et Boston.

Toutes les applications pour entrées peuvent être faites à Wm. F. Bulger, au Truck House of American No 2; Zeph. Inbau, à la pompe St-Bernard No 1; aux soussignés, ou aux Fair Grounds le jour du Pique-Nique.

Des propositions cachetées pour la location des buvettes et autres privilèges pour chaque Dimanche, seront reçues jusqu'au Lundi soir, 26 juin—Adresses, A. Darcantel, No 9 rue Carondelet; Wm. F. Bulger, au Truck House American No 2; Z. Inbau, Pompe St-Bernard No 1 ou à la boîte 1056.

Le comité se réserve le droit d'accepter ou de rejeter les propositions.

J. N. AUGUSTIN, Président.
22juin—aug Chambre No 5 Gallier Court.

Pique-Nique. Pique-Nique.
ORLEANS RAILROAD COMPANY.

En prenant les chars de cette compagnie, les personnes qui vont se promener aux Fair Grounds auront non seulement un voyage agréable, mais toujours une quantité suffisante de chars à leur disposition pour l'aller et le retour. Les chars de la compagnie qui stationnent au pied de la statue de Clay, sur la rue du Canal, amènent les passagers à la porte centrale du Fair Ground comme suit:

Les chars verts directement, et les bleus par le Bayou St-Jean, passant près du Jardin Magnolia, les uns et les autres s'arrêtent en face de la porte centrale où se trouvent les batisses.

23avril—3m—1td

H. CASSIDY,
FABRICANT DE VOILES
ET
Agent pour la vente du Duck Coton.

JE SIGNALE à l'attention des hommes de chemins de fer et des autres mon grand stock de DUCK COTON de toutes les largeurs et qualités. Je les offre en gros, aux prix des fabriques.

On trouvera constamment chez moi toute espèce de TENTES et PRÉLARTS, des drapeaux de toutes les NATIONS, &c; que je fais et que j'offre aux prix les plus raisonnables. Mon expérience de quarante ans à la Nouvelle-Orléans m'autorise, j'espère, à garantir mon travail sous le rapport de la qualité et des prix.

H. Cassidy,
Au No 95 de la rue du Camp, près Poydras
30avril—3m

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 5
(Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.
12oct.75—1an Nouvelle-Orléans.

LUMBER
BOIS
de construction et de charpente.
Prix de manufacture.
Nyvers & Hery,
MAISON FRANÇAISE.
No 315 Julia street.

Le Dr. G. P. MALONEY
150......Rue du Canal......150
CHIRURGIEN-DENTISTE.

Ci-devant du Collège de la Pennsylvanie, élève du Collège de la Nouvelle-Orléans et dentiste du Couvent des Ursulines et de la Maison du Bon Pasteur, se charge de toutes les opérations aux plus bas prix possibles. La foire d'Etat de 1871 lui a décerné une médaille pour les meilleurs râteliers artificiels. 23nov—

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, recouvrant la santé, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix, 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 1avril—6m

REMEDE INFAILLIBLE
—CONTRE LA—
DYSSENTERIE.

Le remède de Mme Willoz qui est infaillible même dans les cas de dyssenterie les plus graves; vient d'être patenté récemment sous le nom de "WILLOZ DYSSENTERY REMEDY."

On peut s'en procurer au dépôt général rue Marigny, No 125 et dans les principales pharmacies de la ville. 27oct—1an.

Somnambule.

LE PROFESSEUR LENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule, spiritualiste; on maladies et en affaires. Il vous dira les meilleures place où vous serez le plus chanceux dans vos affaires, et il donne des détails sur les vols. Il vous dira le passé, le présent et le futur, et la destinée de chacun. Par sympathie il peut guérir des tracas de famille, et les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs; comme maladies d'estomac, maladies secrètes, douleurs et rhumatismes, &c. Il promet les meilleures médecines de France.—Office, 113 rue St. Philippe, entre Dauphine et Bourgogne.—Consultations gratuites pour les pauvres, en médecine, de 4 à 6 heures.

28mars76—1an

Magasin Pontchartrain d'articles à bon marché.

Le Pontchartrain Cheap Store.

Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Français et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS

de toute espèce pour dames, messieurs, demoiselles et enfants.

On trouvera toujours chez moi, un assortiment complet d'articles de premier ordre offerts à des prix qui défient la concurrence.

Les acheteurs sont priés de venir examiner mon stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Ma devise est:
Ventes rapides et légers bénéfices
6176—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR B CI

QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
Toutes sortes de Produits de l'Ouest,
Aux Magasins Bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,

Dépôt du Bitter des Arabes,
73......Rue DECATUR......73

Les BITTERS ARABES sont supérieurs tous les autres. Ils renferment des principe qui stimulent doucement et tonifient l'estomac ils facilitent aussi la digestion. C'est un breuvage à la fois agréable et bienfaisant qui règle et calme le système nerveux. Ce Bitter est en même temps un apéritif excellent pour les estomacs faibles et délicats, et en en faisant usage on combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire.

ELITE CLUB ROOM,
46......Rue St-Louis......46
Entre Chartres et Passage de la Bourse.
Vins fins, Liqueurs, Bière, &c.
BOISSONS A 10 CENTS LE VERRE.
19déc—1an

Salle du Comité Démocrate de Paroisse,
PAROISSE D'ORLÉANS.

A une assemblée du Comité tenue dans la soirée du 20 mai 1876, le préambule et les résolutions suivantes ont été adoptés

Attendu qu'il est d'une importance vitale d'obtenir, à la prochaine campagne, la coopération de tous les votants démocrates et conservateurs,

Il est résolu que chacun des clubs centraux des wards de cette paroisse procédera à un nouvel enregistrement des votants démocrates et conservateurs du ward, à quel effet un registre sera ouvert à partir du 20 juin inclusivement, du 5 au 20 juin inclusivement, sous la surveillance de commissaires désignés par les présidents des clubs centraux ou clubs centraux.

2° Les présidents des clubs centraux nommeront ou les clubs éliront des commissaires qui s'occuperont de la révision des livres d'enregistrement, du 21 au 28 juin inclusivement, et dont le registre devra être un certificat d'enregistrement à chaque votant dûment enregistré.

3° Chaque club central transmettra au comité de paroisse, vers le 29 juin, une copie de l'enregistrement dûment revu.

4° Aucun votant ne pourra se faire enregistrer à moins qu'il ne produise des papiers d'enregistrement d'Etat de 1874, ou qu'il ne soit reconnu par deux votants responsables du ward ou qu'il ne soit devenu majeur depuis le dernier enregistrement.

5° Le 30 juin, il sera procédé, dans chacun des wards, à l'élection des officiers suivants du club central: un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier; il sera procédé, également, à l'élection de deux délégués au comité de paroisse.

Les polls seront ouverts de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et personne ne pourra voter à moins qu'il n'ait été dûment enregistré comme votant du ward.

P. MALOCHÉE, Président.
WILL STEVEN, Vice-Président.

Les Présidents des divers Clubs Centraux de Ward auront à prendre immédiatement des me…

PAS DE RÉDUCTION,

Pas de Renvoi!

Tous les Lots

Payés en plein!

OCCASION SUPERBE

DE

Faire Fortune.

—LA—

COMPAGNIE DE LA LOTERIE

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A L'OPERA de la

Nouvelle-Orléans,

Louisiane,

Le SAMEDI,

29 JUILLET 1876,

UN GRAND TIRAGE EN OR.

Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque six billets!

3580 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

Le tirage commencera positivement à Neuf Heures du matin

Le SAMEDI, 29 JUILLET 1876.

A L'OPERA

De La Nouvelle-Orléans.

AVEC

Grand Concert Promenade

pour lequel les premiers artistes du pays ont été engagés et auquel chaque détenteur d'un COUPON DE BILLET aura droit d'ASSISTER GRATIS.

VOYEZ LE PLAN!

PLAN EXTRAORDINAIRE!

20,000 BILLETS A $50.

LISTE DES LOTS:

Un gros lot	$100,000
1 lot	50,000
1 lot	20,000
1 lot	10,000
2 lots de $5000	10,000
4 lots de $2500	10,000
20 lots de $1000	20,000
50 lots de $500	25,000
1200 lots de $100	120,000
2000 lots de $50	100,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 lots d'approximation de $200	20,000
100 lots d'approximation de $100	10,000
100 lots d'approximation de $75	7,500

TOTAL:

3580 lots (en or) s'élevant à......$502,500

PRIX DES BILLETS:

Billet entier	50 00
Demi-billet	25 00
Dixième de billet	5 00
Vingtième de billet	2 50

En vente à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE LA LOUISIANE.

S'adresser Lock Box 692, au bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

ON PEUT PAYER EN MANDATS SUR LA POSTE, POUR LETTRES ENREGISTRÉES, EN MANDATS DE COMMERCE OU EN ENVOYANT L'ARGENT PAR L'EXPRESS.

Remarquez et souvenez-vous

Qu'au grand tirage en or,

Du 29 Juillet 1876,

TOUS LES BILLETS

—SONT—

Vendus pour des greenbacks

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi

—ADRESSÉES A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane

Nouvelle-Orléans.

L…

Toutes les lettres auxquelles on ne ré…

ASSURANCES

VINGT-SEPTIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL
—DU
Crescent Mutual Insurance Company.
Nlle-Orléans, 20 mai 1876.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1876:

Primes d'incendie	$201,006 26	
Primes de mer	37,488 97	
Primes des rivières	114,813 26	—353,308 49
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		—283,357 48
Pertes payées et évaluées, y compris toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées.		
Pertes par l'incendie	$56,980 10	
Pertes sur mer	18,938 58	
Pertes sur les rivières	71,171 90	—$147,290 58
Taxes, dépenses, réfaction (rebate) au lieu de participation, intérêt, escompte, &c	83,728 11	—$231,118 60
Laissant, après paiement de 10 pour cent, au comptant, l'intérêt du capital, les bénéfices		$52,238 79

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$3,728 78	
Prêts sur bons et hypothèques	56,443 33	—$110,772 11
Prêts garantis, payables sur demande	$120,711 37	
En caisse	67,388 04	—$188,099 41
Propriétés foncières		123,034 42
Bons de la ville, actions de banques et autres actions		136,164 00
Primes en voie de recouvrement		27,628 77
Total de l'actif		$585,098 71

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Déclaré, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

WM. H. HOLMES,
Deuxième Justice de paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT sera payé, au comptant, à dater du 12 juin prochain, aux personnes qui se font assurer par la compagnie et ont droit à ce dividende.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams, Edw'd Pilsbury,
Sam'l B. Newman, Jno. E. King,
Sam'l H. Kennedy, Fred'k Camerden,
John Phelps, J. L. Harris,
Adam Thomson, Andrew Stewart,
Henry Abraham, Joseph Stone,
P. N. Strong, George Martin,
Victor Meyer, Alfred Moulton,
Joseph Bowling, L. C. Jurey,
Edw'd J. Gay, Edward Nalle,
Jno. M. Sandidge, Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim, A. Levi,
Simon Forcheimer, John Brunaso,
Jos. B. Wolfe, Wm. H. Matthews
R. B. Post, John V. Moore,
Paul F. Mortimer.
23 mai—

Dixième état de situation annuel
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company.
37......Rue Carondelet......37
Nlle-Orléans, 18 mai 1876.

LES directeurs, conformément à la charte, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 10 avril 1876—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$530,054 80	
Sur risques de rivières	289,697 49	
Sur risques de mer	46,898 03	
		$666,651 32
En moins:		
Primes non expirées 1876	$ 86,560 00	
Primes remboursées	11,023 21	
		97,583 21
Montant net des primes		$569,071 61
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$ 66,231 24	
" " de rivières	191,653 85	
" " de mer	19 593 67	
Total	$277,478 76	
Réassurance	36,233 83	
Réfaction (rebate)	14,046 43	
Taxes de ville et d'Etat, licences	55,458 91	
Bureau des assureurs de la N. O.	8 549 05	
Dépenses générales brutes	44,588 39	
		$436,355 37
Balance		$132,716 24
En plus—intérêt, escompte et épargnes		108,285 52
		$241,001 76
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et le second, échu, 5 pour cent		110,000 00
Bénéfice net		$131,001 76
Réserve		34,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes de 1875-76		$ 97,001 76

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$378,834 71
Comptes en voie de recouvrement	41,623 96
Effets à recevoir, en garantie	465,684 21
Effets à recevoir pour primes	28,694 53
Actions de banques et autres actions	257,446 16
Bons de la ville et autres bons	108,303 98
Bons du Masonic Grand Lodge	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Ass'n	5,000 00
Bons de l'Association for Relief of Jewish Widows and Orphans	2,090 00
Propriétés foncières	73,895 85
Total	$1,368,655 40

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 20 mai 1876.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 18 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, un second intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT au 30 avril 1876, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la compagnie ($1,100,000), et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant ($481,254,07) du montant net de leurs primes participantes pour l'année expirée le 30 avril 1876.

ED. A. PALFREY, président,
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOMAS F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

W. A. Johnson, W. C. Raymond,
Jno. I. Noble, T. Lytt Lyon,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, S. H. Boyd,
Jno. I. Warren, Joseph McElroy,
H. T. Buckner, E. B. Wheelock,
Sam'l Friedlander, Cyrus Bussey,
A. A. Yates, Wm. J. Behan,
Jno. I. Adams, B. F. Eshleman,
Isaac Scherck, Wm. C. Black,
R. M. Walmsley, Charles Chaffe,
A. H. May, J. C. Jurey,
Wm. Hartwell.
21mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

DIX-NEUVIEME ÉTAT

De situation de la **Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans**, publié conformément à la loi et à la charte de la Compagnie.

Montant de primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1876:		
Primes de feu		$78,474 17
Primes de rivières		11,878 36
Primes de mer		7,276 53
		$97,629 06
En moins—primes remboursées		1,738 24
		$95,890 82
Primes payées dans l'année:		
Pertes par le feu	$3,701 77	
Pertes sur les rivières	8,781 79	
Pertes sur mer	1,937 76	
	$20,421 32	
Réassurances	2,457 51	
Loyer	1,999 98	
Taxes	5,565 93	
Réfaction (rebate)	9,723 81	
Dépenses, escompte et intérêt	6,283 13	
Réservé pour risques non expirés	23,568 00	—70,119 68
		$25,771 14

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis	9,259 87
Prêts garantis par hypothèque	19,404 98
Effets à recevoir pour primes	5,829 69
Actions, bons et autres garanties	149,701 66
Propriétés foncières	10,651 88
Primes en voie de recouvrement	17,137 38
En caisse	37,753 98
	$249,339 14

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 mai 1876.

JAS. FAHEY,
Notaire Public.

Les directeurs ont déclaré un dividende de dix piastres par action, payable à dater de lundi, 8 mai.

—Directeurs—

V. MAIGNAN, H. GALLY,
A. BONNECAZE, J. BAYLE,
B. SALOY, A. R. BROUSSEAU,

VENTES JUDICIAIRES.

Les héritiers de John Slidell vs. Joseph Brugère.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 20,065—En vertu d'un ordre de vente rendu le 16 juin 1876 à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 1er juillet 1876, à 10 heures et demie A. M., à mon entrepôt, Nos 23 et 25 rue d'Orléans, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre barriques et demi vin blanc, et deux demi-barriques vinaigre de vin blanc.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
20juin—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Marie Coralie Pepin, épouse de Joseph Turcotte vs. son époux.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 8196.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, 28 de juin 1876, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le deuxième district de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé au Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues du Maine, Dauphine, St-Philippe et Bourgogne, mesurant, mesure française, plus ou moins, quarante pieds de face à la rue du Maine sur soixante pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à la Dame Forestier et de l'autre côté, par celle des ayant causes de Rousseau et Le Normand et dans le fond par celle de J. F. Durel ou ayant causes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
18 juin—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de Prosper Thibodeau.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,283—En vertu d'un ordre de vente rendu le 3 Juin 1876, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 8 de Juillet 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN terrain situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Seguin, Delaronde, Barthelemy et Peters et désigné par la lettre A sur un plan annexé à un acte de partage entre Prosper Thibodeau et J. Hatter, au rapport de O. Drouet, notaire public en cette ville, en date du 17 septembre 1870, mesurant, (le dit terrain), quinze pieds onze pouces et 6 lignes et demi de face à la rue Seguin sur cent soixante-cinq pieds deux pouces et deux lignes de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

EUGENE WAGGAMAN,
6 juin—3t Shérif de la Paroisse d'Orléans

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

104......RUE DU CANAL......104

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai, 1876, y compris les primes non expirées de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie		$115,443 09
Sur risques de mer		37,303 87
Sur risques de rivière		46,769 26
Total des primes		$199,516 22
En moins—les primes non expirées		114,604 00
Montant net des primes le 31 mai 1876		$564,912 22
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	$ 59,911 42	
Sur risques de mer	55,744 12	
Sur risques de rivière	35,497 73	
		$151,053 27
Taxes		30,411 51
Réassurances et primes remboursées		26,144 32
Dépenses et quinze pour cent de réfaction (rebate) intérêt en moins		51,451 48
		$311,895 58
Bénéfice		$ 73,106 64

L'actif de la Compagnie est comme suit—

Propriétés foncières	$ 276,510 82
Bons de la ville	110,419 00
Actions de banque, de chemin de fer et autres actions	109,972 16
Billets garantis par hypothèque	301,388 34
Effets à recevoir	80,160 20
Primes en voie de recouvrement	25,245 80
Bons d'Etat	[illegible]
Actions de compagnies d'assurance	[illegible]
Actions du Valette Dry Dock Company	10,000 00
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company	3,000 00
Bons hypothécaires, Turner's Association	[illegible]
Bons hypothécaires, Odd Fellows Hall	[illegible]
Jugement des billets hypothécaires	1,313 53
En caisse	5,315 47
	$1,084,714 3

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

PAUL FOURCHY,
G. W. NOTT, Président
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 3 juin 1876.

JAMES FAHEY, notaire public.

Le 3 juin 1876, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande, CINQ pour cent d'intérêt sur leurs actions.

DIRECTEURS.

P. MASPERO, ED. TOBY,
D. FATJO, P. FOURCHY,
S. Z. RELF, M. W. SMITH,
CHAS. LAFITTE, J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX, J. M. ALLEN.
3juin—

LOUISIANA SAVINGS BANK
—AND—
Safe Deposit Company.
Au No 51 de la rue du Camp.
CAPITAL......$500,000

E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
E. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de **six pour cent.** Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.

12 oct 75—1 an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLEANS,
INCORPORÉE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.

DIRECTEURS:

J. Armbruster, G. H. Braughn, H. Curtius,
C. Del Bondio, P. W. Dielmann, L. Godchaux,
A. Gaiser, L. Grunewald, J. Hassinger,
G. Juergens, J. Kohn, J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer, H. Oertling, Paul Lettellier,
H. Redwitz, Frank Lewis, H. Schulz,
R. F. Theurer, Frank Vatter, J. J. Weckerling,
J. A. Webert, H. Zuberbier, F. M. Ziegler
8juin—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union

Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.

A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS—
Victor Maignan, A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy, A. Bonnecase,
B. Saloy, H. Labasse,
J. Bayle, H. Gally,
A. Chiapella.
12fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION
156 rue du Canal.
OFFICIERS.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE, 2nd. "
CHAS. J. LEEDS, 3ème. "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.
DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. Moulton, T. L. Bayne,
E. A. Palfrey, D. Urquhart.
23mars 76—1an.

Union Française.

Rapport annuel des opérations de la Société du 1er décembre 1874 au 1er décembre 1875.

Inscription sur ses livres des personnes sollicitant du travail.

Hommes	209
Femmes	58—soit 267

Sur lesquelles le Bureau a placé tant en ville qu'à la campagne.

Hommes	164
Femmes	46—soit 210.

Divers malades se sont adressés à nous. Ils ont été visités par l'un des médecins de l'Union: Messieurs A. Landry, Hava, de Bausset, et de Villeneuve. Leurs soins ainsi que les médicaments fournis par Mr. A. Jan, pharmacien l'ont été à titre gratuit. La société offre à ces messieurs ses sincères remerciements

Le cours d'anglais a continué à marcher régulièrement 3 fois la semaine et a été suivi par une moyenne de 12 à 15 individus.

Recettes.

En caisse le 1 décembre 1874	$ 813 80	
Collections pendant l'année	1110 85	$1924 65

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droit à 209 logements et 408 repas	$ 122 35	
Secours en argent	44 90	
Aux inondés de France	50 00	
Cours d'anglais, (professeurs)	177 00	
Employé, location du bureau	891 10	
Frais divers, annonces, imprimés	187 13	$1463

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

Deux belles étables sur la rue Barthelemy.

PAR S. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 1er juillet 1876, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale.

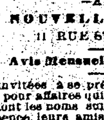

La première étable peut contenir 30 vaches, construite sur quatre lots de terre contigus Nos 8, 9, 10 et 11, formant encoignure aux rues Barthelemy et St Jean-Baptiste. Il y a sur l'un de ces lots de terre une maison de deux chambres, une cuisine, citerne, puits, latrines, &c. Les quatre lots mesurent ensemble 174 pieds de face à la rue Barthelemy sur 134 pieds 5 lignes de profondeur et face à la rue St-Jean-Baptiste.

La seconde étable peut contenir 50 vaches, construite sur trois lots de terre contigus Nos 5, 6, 7, touchant à la propriété ci-dessus décrite. Les trois lots de terre mesurent ensemble 93 pieds de face à la rue Barthelemy, sur 134 pieds 5 lignes de profondeur. Il y a également sur ces trois lots de terre une jolie petite maison de deux chambres, galerie devant, cuisine de deux pièces, hangar entre la maison et la cuisine, deux citernes, poulailler, latrines, puits, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Pour chacune des deux propriétés $400 comptant et le reste payable à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêts de date et hypothèque.

Actes de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes payables en 1877. Le dessèchement est payé. 25juin—5t

PAR O. VALETON.

Fonds de Groceries, vins et liqueurs, &c., Installations de magasin. Balance du magasin No 286 rue Decatur, entre Ursulines et Hôpital, par ordre du syndic.

PAR O. VALETON, encanteur—Bureau No 26 rue des Magasins—MERCREDI, 28 juin à 10 heures du matin, il sera vendu au No 286 rue Decatur—

Tout le contenu du dit magasin consistant en groceries, vins liqueurs et articles divers, glaces, de balance de Fairbanks, comptoirs, bureaux, &c, &c.

Conditions—Comptant. 24 juin—

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
11 RUE ST-LOUIS.

Avis Mensuel—Juin 1876.

Sont invitées à se présenter au Consulat de France, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

A	K
Abadie (Dr Pierre)	Kien (Anatole)
Abadie (Jean)	L
Auzies (François)	Liebonі (Mme)
B	Lacroix (Mme Vve Adolphe)
Ballon (Lucien)	Loupforest (Charles)
Bayle (Nicolas)	Lamon (Jean)
Bellande (Antoine & Joseph)	Lasalle (Jean)
Bonnet (Alphonse)	Lauer (les époux)
Basset (Mme Vve)	Lobit (les époux)
Branns (Mme Vve)	Latour (Mr)
C	M
Carrau (Jean Marie)	Marsan (Henri Bernard)
Clément (François)	Monier (Constant)
Campagnet (Pierre)	Michel (Joseph)
Cassagne (Benoit et Marie)	Mercier (Charles)
D	P
Doure (Isidore)	Pichet (Marie)
Deschateleis (F)	Pavy (Octave)
Draux (Antoine)	Petit (Alexandre)
F	Q
Fournier (Hippolyte)	Queru (Pierre)
Falc (Miles Arthémise et Elvina)	R
G	Ruotte (M)
Garde (Jean)	Rouer de la Cour (Mlle)
Grosgogeat (Louis Joseph)	S
Garitey (Etienne)	Sassons (Mme Marie)
Garrus (Paul)	Sanarens (Adrien Eugène)
Gabriel (Mme)	T
H	Thiebaut (Alphonse)
Héller (Mr)	Touja (Baptiste)

La Chancellerie du Consulat, sise rue St Louis No 11 est ouverte tous les jours (le dimanche excepté) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

2juin— REYNAUD.

Au Public.

Les soldats de la guerre du Mexique répondirent à l'appel de leur pays. Ils défendirent son drapeau, montrèrent et sa force et sa justice. Leur conduite prouva qu'ils n'avaient pas dégénéré, qu'ils étaient dignes de leurs ancêtres. Le gouvernement américain donna la paix à ce pays conquis, détrôna un dictateur, rendit à une nation délivrée le droit de se gouverner elle-même, et demanda, pour toute récompense, pour toute indemnité, que les droits des citoyens américains fussent respectés à l'étranger comme chez eux.

Les Etats-Unis achetèrent du Mexique une partie du territoire, qui, bien qu'il appartint à la race espagnole depuis plus de deux siècles était peu habité et peu productif.

C'est donc aux soldats américains de la guerre du Mexique que sont dûes la reconnaissance des droits américains dans un pays étranger, l'acquisition de l'Orégon, de la Californie et du Nouveau Mexique.

La plupart des soldats de Taylor et de Scott sont morts. Les survivants ne sauraient être soupçonnés de chercher des avantages politiques dans des faits glorieux que la reconnaissance nationale a déjà récompensés; ces faits ne pourraient guère, d'ailleurs, dominer les grandes questions du jour.

A qui donc appartiendrait-il de rappeler aux citoyens de la Louisiane l'origine de nos libertés et de notre nationalité?

Mais par ces considérations, les vétérans louisianais associés de la guerre du Mexique invite le peuple de l'Etat à célébrer le centenaire à la Nlle Orléans; ils désirent

Qu'il est très important de signaler à la jeunesse, aux citoyens qui ont émigrés ou dont les ancêtres immédiats sont venus s'établir aux Etats-Unis à une époque de paix et de prospérité, les sacrifices qu'exige la forme du gouvernement et les immenses progrès qui en découlent. Il leur sera utile, il sera utile à d'autres, de conserver, comme les Hébreux, le souvenir des souffrances que leurs ancêtres ont endurées en traversant les révolutions pour arriver à la liberté.

Qu'une très petite partie du peuple est à même de se rendre à Philadelphie, à cause de la distance et des frais.

La célébration, si elle avait lieu ici, démontrerait à toute la population la valeur de l'Union lui ferait apprécier les sacrifices qu'il a fallu subir pour établir et maintenir cette Union. Les citoyens auraient plus de respect pour le trésor dont ils ont hérité et qu'ils doivent s'appliquer à conserver. Il serait même à désirer que tous les Américains, le même jour et à la même heure, offrissent leurs remerciements à Dieu, et le priassent de continuer à protéger le pays aussi longtemps que la Nation Américaine le méritera.

Capitaine WM. TENBRINK, président.
Capitaine JOHN PURCELL, 1er vice-président
Capitaine J. E. BOEHLER, 2nd vice-président
Soldat J. BENJ. CHANDLER, secrétaire.
Capitaine J. M. VANDEGRIFF, trésorier.
Sergent J. W. DEMAREST, marshal.

Comité exécutif du Louisiana Associated Veterans of the Mexican War, au No 53 de la rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.
12 mai—

Hibernia Insurance Company,
Bureaux, No 37 de la rue du Camp.

JOHN HENDERSON, président,
P. IRWIN, vice-président,
THOS. F. BRAGG, secrétaire.

Gains	$213,424
Pertes payées	74,741
Bénéfice net	68,438

A une élection qui a eu lieu le lundi, 1er du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été choisis directeurs de cette compagnie pour l'année courante:

P. Irwin, John Henderson,
Thomas King, John G. Ryan,
Thos. Gilmore, W. J. Castell,
John T. Gibbons, Jas. A. Girdner,
William Hart, Emile Gauche,
Davis Jackson, John H. Hanna,
F. J. Gasquet,

Et, le 8 mai, à une réunion des directeurs, JOHN HENDERSON, président, P. IRWIN, vice-président, et THOS. F. BRAGG, secrétaire, ont été réélus, à l'unanimité.

Les Directeurs ont déclaré 10 pour cent d'intérêt provenant du bénéfice net des douze derniers mois: un dividende de 4 pour cent sur le capital payé et un dividende de 25 pour cent sur les primes payées par les actionnaires—ce qui fait, avec la réfaction (rebate), 40 pour cent sur les primes. Les dits intérêts et dividendes seront portés au crédit des billets donnés pour actions.

L'intérêt et les dividendes sur les actions payées en plein se payeront, au comptant, aux bureaux de la compagnie, à dater du 15 juin prochain.

THOS. F. BRAGG, secrétaire.

N-elle-Orléans, 12 mai 1876. 21mai—21,28,4,11,18juin

Célébration du Centenaire en Louisiane,
LE 4 JUILLET 1876.

Quartier-Général du Comité Exécutif
Au No 53 de la rue St-Charles.

CIRCULAIRE.

Les renseignements suivants sont publiés pour tous ceux que cela concerne.

La Convention qui s'est réunie à la Nouvelle-Orléans, le 11 juin 1876, annonce le but de ce meeting:

Le but de la Convention est d'amener tout le peuple de la Louisiane à célébrer le Centenaire; de faire naître l'amour du pays d'engager toutes les Sociétés religieuses, civiles et militaires d'aider à la célébration dans chaque ville et chaque village de l'Etat.

La célébration doit être laissée au peuple et les frais doivent être couverts par des contributions volontaires. Chaque Eglise et chaque Société, dans chaque ville ou village de l'Etat, est requise de participer ou d'aider à célébrer l'Anniversaire. Les Sociétés auxquelles leurs règlements défendent de se joindre aux autres publiquement, sont priées d'aider la Convention de la manière qu'elles le pourront.

Le programme suivant a été adopté:

Procession des sociétés civiles et militaires le 4 juillet à 9 heures du matin.

Lecture de la déclaration d'indépendance et discours au St-Patrick Hall à 10 heures.

3° Service divin à 11 heures, dans toutes les Eglises de l'Etat.

4° Un salut de 100 coups de canon à midi, saluts nationaux le matin et le soir,

Toutes les sociétés qui désirent prendre part à la célébration sont priées d'envoyer un aide à M. Geo. H. Braughn, grand marshal.

Toutes les organisations, qu'elles prennent ou ne prennent point part à la célébration, sont priées de recevoir des contributions volontaires et les transmettre à Mr Douglas M. Kilpatrick, caissier du Comité Exécutif.

Pour plus de détails, s'adresser, en personne ou par lettre, à Mr J. Benj Chandler, secrétaire, No 53 de la rue St-Charles.

COMITE EXECUTIF.

Capt. Wm. TENBRINK, président, Association des Vétérans de la Louisiane.

Vice-présidents—Génl. P. R. DeTrobriand, Armée des E.-U.; Capt. C. A. Babcock, Marine des E.-U.; Col. Wm. Miller Owen, Washington Artillery; Lieut. Wm. Pierce, Continental Guards; E. Lalmont, Association de Bienfaisance des Jeunes Gens; H. S. Bell, Fils de la Tempérance; W. H. Zimmermann, Département de l'Incendie.

Secrétaire—J. Benj. Chandler, Association des Vétérans Louisianais de la guerre du Mexique.

Trésorier—D. M. Kilpatrick, Armée de la Virginie du Nord.

Grand Marshal—G. H. Braughn, Association de Bienfaisance des Jeunes Gens.

Le Comité Exécutif sera tous les jours au…

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Vente à crédit. Vente à crédit.
Vente à crédit.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. — Alex. Levy, encanteur.

Grande vente, sans réserve, de marchandises sèches étrangères et américaines.

MERCREDI, 28 du courant, à 10 heures du matin, à la salle d'encan, No 31 de la rue des Magasins—

Bobinets, étoffes à moustiquaires, mousseline à carreaux, mousseline suisse, [illegible], ginghams et étoffes à robes, mouchoirs [illegible], [illegible] de dames, de demoiselles, d'hommes et de jeunes gens; dentelles écrues, coton blanc et coton écru, cotons à draps, &c.

Egalement—100 paires broderie et véritable dentelle guipure.

Notre vente régulière de chaussures aura lieu MARDI, 27 du courant, à 10 heures et demie du matin. Nous y offrirons un grand et bel assortiment de bottes, souliers et brodequins, ainsi que le fonds d'un grand magasin de chaussures en détail.

A midi.—Habillements de saison, etc. sans aucune réserve quelconque.
27juin—1t

PAR D. E. MORPHY & SON.

Maïs. Maïs. Maïs.

PAR D. E. MORPHY & SON—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu MERCREDI 28 juin 1876, à 10 heures du matin, sur la Levée, au pied de la rue Julie—pour le compte de qui il appartiendra—

200 sacs maïs.

Conditions—comptant.

PAR C. E. GIRARDEY

Agréable demeure dans la rue Ste Anne.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau, No 40 de la rue du Camp—SAMEDI, 1er juillet 1876 à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu au plus offrant, la agréable maison, cottage en briques et ses lots, rue Ste-Anne, entre [illegible] Dumaine, Derbigny et Roman.

Voir le plan pour plus d'informations.

Conditions—La moitié comptant, le reste à douze mois de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, portant [illegible] pour cent d'intérêt [illegible] pour honoraires d'avocat [illegible] courance et paiement [illegible] de 1876 ou le montant de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant [illegible] notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.
GROS ET DÉTAIL.
P. PAVIA,

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres, garanties imperméables et indéchirables. Mes prix sont tellement modérés que je défie à égal matériel, la concurrence du Nord ou du Sud.

Chaussures de 1ère classe depuis $16.00 par douzaine.

Fabrique et Magasin 153 rue Royale, près St-Pierre.

Branche 20, rue St-Charles, près Canal.

Les ordres de la ville ainsi que ceux de la campagne sont promptement exécutés. 7 avril—an

LE MEILLEUR
DES
ENGRAIS
DU SUD.
ENGRAIS DE STERN
SUPER PHOSPHATE
D'OS ET
OS PURS PULVÉRISÉS.

En offrant aux planteurs ces engrais bien connus et que fabrique le STERN'S FERTILIZER AND CHEMICAL MANUFACTURING COMPANY (manufacture d'engrais et de produits chimiques de Stern), nous sollicitons respectueusement votre patronage.

Le SUPER PHOSPHATE D'OS ET LES OS PURS MOULUS, dont la fabrication repose sur des principes scientifiques et qui sont précieux pour l'agriculture, sont supérieurs, sous le rapport de l'économie et de l'efficacité, à tous les agents qui servent à enrichir le sol. Nous relevons [illegible] aux meilleurs consommateurs du Sud [illegible].

[illegible]

Voici les prix sur le lieu de chargement au bateau ou au dépôt:

Super phosphate d'os par tonneau de 2000 livres	$65
Os purs moulus par tonneau de 2000 livres	$45

Dans des sacs de 200 livres, net.

Nous faisons un escompte de [illegible] pour cent aux personnes qui [illegible] de grandes quantités aux prix ci-dessus.

Nos facilités pour la fabrication du

NOIR ANIMAL.
DES ACIDES
SULFURIQUE, NITRIQUE
ET MURIATIQUE
SONT INCOMPARABLES.

Nous le signalons à l'attention des acheteurs.

La FABRIQUE est dans la rue des Français, près le Canal Marigny.

L'ENTREPOT est dans la rue des Champs Elysées, en face de la gare du chemin de fer Pontchartrain.

Pour plus de détails, s'adresser à nos bureaux.

No 14 de la rue de l'Union.

C. M. SORIA, Président.
PAUL ROBELOT, Secrétaire et Trésorier.
J. J. MEYER, Agent Général.
22janv—m

POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES, EMPLOYEZ LE SUPER PHOSPHATE.

POUR FAIRE DE BELLES RÉCOLTES, EMPLOYEZ LE SUPER PHOSPHATE.

RAPPORT ANNUEL
—DU—
Bank and Insurance Clerks' Mutual Aid and Protective Association.

(Société d'Assistance et de protection mutuelle des commis de banques et de compagnies d'assurance)

Pour l'année expirée le 10 juin 1876.

En caisse le 10 juin 1875			[illegible]
Reçu dans l'année pour quotités			[illegible]
" " " pour initiations			[illegible]
" " " pour intérêts sur les dépôts			[illegible]
			$1,621 25

—Déboursements dans la même période.—

Secours aux malades	$ 511		
Salaire du portier	[illegible]		
Frais d'impression	[illegible]		
Commission du percepteur	[illegible]		
Comptes de gaz, &c	[illegible]		
A la mort de deux des membres dont un est mort avant notre dernier rapport annuel	$60 67		
Et un dépôt	[illegible]	1,157 20	1,725 [illegible]
En caisse actuellement			$2,896 [illegible]
Nous avons reçu, depuis notre organisation (juin 1872) pour quotités, initiations, intérêts sur les dépôts			$10,118 25
Et avons payé pour loyer de la salle, la première année	$640		
Pour le mobilier	366 65		
" impressions, commissions, salaire de portier, &c., &c	926 30		
	1,925 95	10,118 25	2,556 [illegible]
Payé pour secours aux malades	785		
Payé à la mort de membres	1,559 20	7,522 75	
			$2,866 50

Nombre de membres actifs inscrits sur la liste le 10 juin 1875	54
Admis depuis lors	3
	57 membres.
Démissionnaires	5
Morts	1
Expulsé	1 — 7
Actuellement sur la liste	50 membres.

—OFFICIERS—

AUG. SALAUN, président,
BENJ. FLORANCE, vice-président,
A. DELPEUCH, secrétaire et trésorier,
EUGENE F. GARCIA,
P. O. KORNBECK,
L. SÉRÉ,
PAUL BLANC,
J. E. CASSARD,
J. T. WINNEMORE,
GEO. E. FORSTALL,
L. CUCULLU.

Conseil d'administration.

18juin—1f

Nouvelles Nattes Canton.
ELKIN & Co.,
168......RUE DU CANAL......168.

REÇOIVENT, en ce moment, des

Nattes Fantaisie

de nouveaux genres.